



Avignon, le 5 septembre 2011

L'inspecteur d'académie directeur des services départementaux de l'Education nationale

Ŋ.

INSPECTION ACADEMIQUE DE VAUCLUSE

Mesdames et Messieurs les Principaux de collège

Dossier suivi par Adeline NICOLADZE Denis HERRERO Teléphone 04 90 27 76 12 Fax 04 90 82 96 18 Mél. ce.iio84.

49 rue Thiers 84077 Avignon

> Objet : Expérimentation "3^{ème} prépa-pro", année scolaire 2011-2012 Circulaire n°2011-128 du 26/08/2011 (BO N°31 du 1° septembre 2011)

commun. de parcours personnalisés visant à remobiliser les élèves sur les apprentissages du socle En cette rentrée, de nouvelles dispositions d'alternance s'ouvrent en collège dans le cadre

modalités : Ces dispositions peuvent s'appliquer dès la classe de 4^{ème} selon deux principales

- soit une alternance dite « légère » d'une demi-journée hebdomadaire
- soit une alternance dite « renforcée » de quatre à sept semaines dans l'atelier de découverte des métiers et des formations.

une expérimentation d'une classe de « 3ème prépa-pro », qui devrait se substituer à terme à Vous n'êtes pas sans savoir que le ministère encourage pour l'année scolaire 2011-2012

ou plusieurs collèges constitués en réseau, en prenant appui sur les plateaux techniques des Si le texte prévoit une ouverture préférentielle en lycée professionnel, il n'exclut pas cependant que cette dasse de « 3^{ème} prépa-pro » puisse se mettre en place à l'initiative d'un Lycées Professionnels ou des CFA de proximité.

diversification des parcours au collège, dans la limite des budgets consentis pour l'année 2011-2012 (par exemple transfert d'un DRA à une « 3^{ème} prépa-pro » expérimentale). charges produit pour encadrer ce dispositif et le texte définissant la « 3^{ème} prépa-pro », je souhaite recenser les équipes volontaires pour expérimenter ce nouveau dispositif de réussite développé une expérience et des compétences dans la mise en œuvre du dispositif de La présente note s'adresse plus particulièrement aux établissements du Vaucluse qui ont par l'alternance (DRA). Compte tenu de fortes similitudes entre le cahier des

Si vos équipes le souhaitent, elles pourront faire appel à Madame Adeline NICOLADZE et accompagnement dans cette expérimentation Monsieur Denis HERRERO, inspecteurs de l'éducation nationale, œ S Y H e ďun

Tris coodiadement,



ANNEXE N°1 : les points clefs de la 3ème « prépa-pro »

- Elèves volontaires prêts à se remobiliser autour d'un projet de formation dans les voies professionnelle, générale ou technologique
- Globalisation d'une partie des horaires (horaires en partie annualisés et globalisés) et un renforcement des activités relatives à la découverte des métiers et des formations
- Personnalisation des parcours scolaire par l'instauration d'heures d'accompagnement personnalisé
- Objectifs : maîtrise du socle au palier 3
- Emploi du temps (32 h hebdomadaire) comportant :
 - o une partie composée d'horaires attribués par discipline
 - Français 4h30
 - Mathématiques 4 h
 - LV1, LV2: 4 h
 - HG, éducation civique : 3 h
 - Sciences et technologie : 4 h
 - Enseignements artistiques : 1h30
 - EPS:3h
 - une partie à horaires globalisés :
 - 72 h d'AP (pour une aide à l'acquisition du socle et au suivi de l'élève),
 - Heures de vie de classe : 10 h annuelles
 - un max de 216 h de séquences de découverte professionnelle, soit pour indication 6 h / semaine (comportant des séances de découverte des parcours et des formations dont une initiation aux activités professionnelles et des périodes en milieu professionnel (visites, séquences d'observation, stages d'initiation en milieu professionnel)
- Contenu précisé dans le projet d'établissement
- Appel à expérimentation dans les académies durant l'année 2011 2012

ANNEXE N°2 : rappel du cahier des charges départemental du DRA applicable à la rentrée 2011

Composantes du DRA	Descriptif du dispositif départemental	Indicateurs de fonctionnement	Indicateurs de performance
dd DIVA	Remobiliser, remotiver les élèves.	ionodomioment	- Assiduité (taux de présence y compris les retards) dans tous les lieux de formation.
Objectifs			- Note de vie scolaire.
	Revaloriser les élèves, en identifiant leurs acquis scolaires et extrascolaires (notamment dans l'entreprise), leurs efforts (participation,) et leurs progrès. Inscrire la formation dans le cadre	- Outil de suivi des apprentissages (à renseigner par les acteurs du dispositif).	- Mesure du progrès des élèves sur les compétences 6 et 7 du socle commun (dans tous les lieux de formation).
	du socle commun de connaissances et de compétences.		
	Construire le projet professionnel et/ou d'orientation de chaque élève (orientation positive). Proposer une découverte "active" des métiers et des formations par l'alternance.	- En lien avec le PDMF de l'établissement - Diversité des stages en terme de lieux (entreprise(s), centre(s) de formation professionnelle) et d'activités (observation, initiation, application) Convention type relative à l'organisation de stage en milieu professionnelle (BO n°32 du 18 septembre 2003).	- Projet professionnel et/ou d'orientation pour chaque élève.
Objectifs (suite)	Faire acquérir à tous les élèves un premier certificat (CFG), et pour la majorité d'entre eux un premier diplôme (DNB série professionnelle).		-Taux de présence aux examens Taux de réussite au CFG, au DNB série professionnelle.
	Préparer à l'entrée en CAP au LP ou au CFA : permettre à ces élèves d'accéder à un premier niveau de qualification par voie scolaire ou par apprentissage.		-Taux d'orientation vers la voie professionnelle Nombre de contrats d'apprentissage signésTaux de présence des élèves dans la voie professionnelle à n+1 (suivi des cohortes).
	Eviter le décrochage scolaire et la sortie du système scolaire sans qualification.		- Nombre de sorties sans solution.
Profil des élèves	Élèves inscrits en 3 ème en grande difficulté scolaire dans les apprentissages fondamentaux.	Critères de sélection : -Résultats scolaires (en 4ème)	
	Élèves démotivés, sans problèmes de comportement significatifs (indiscipline, violence).	-Degré de motivation (lettre de motivation, entretien), comportement en cours (exclusion, sanction, punition)	
	Élèves en risque de décrochage scolaire.	-Taux d'absentéisme (en 4 ^{ème})	
	Élèves volontaires, ayant un projet vers la voie professionnelle, dont les parents ont accepté le dispositif, ses obligations et ses contraintes lors d'un entretien préalable.	-Projet personnel et professionnel	
Modalités d'organisation pédagogique	Projet pédagogique intégré au projet d'établissement.	Validation du projet pédagogique en conseil d'administration.	
	Dispositif dérogatoire, contractualisé avec la famille (par écrit).	Nombre, périodicité et nature des contacts avec les familles.	

	Dispositif collectif de 10 élèves au moins, 18 élèves au plus quelle que soit la taille de	Nombre d'élèves concernés par le dispositif	
	l'établissement. Répartition des élèves dans plusieurs classes. Cas particulier	Nombre de classes concernées par le dispositif.	
	des petits établissements : situation à examiner avec l'l.A.	Disciplines concernées.	
	Regroupement des élèves par groupes de besoins dans certaines disciplines visant la maîtrise des compétences du socle commun par une plus grande complémentarité entre les différents lieux de formation (réinvestissement de l'alternance)	Inscription ou non de la LV2 dans le dispositif.	
	Enseignement de la LV2 laissé à l'appréciation de chaque chef d'établissement	Statut de l'adulte.	
	Accompagnement personnalisé par un adulte de l'équipe éducative (tutorat)	Organisation modulaire d'une partie de l'emploi du temps.	
	Il peut prendre la forme d'un dispositif pédagogique modulaire		
	Double alternance métiers	- Articulation des	
alternance du projet pédagogique	l ·	enseignements du Collège avec les activités en entreprise(s) et en centre(s) de formation formalisée par un outil de suivi des apprentissages.	
	Rythme et lieux de l'alternance à l'initiative de l'établissement (entreprises, associations mais	-Diversité des stages (entreprise, association, centre de formation,).	
	aussi établissements de formation : LP, CFA, MFR, Compagnons,).	Nature de l'alternance (rythme et lieux). - Convention de stage	
		tripartite : élèves et parents / entreprise(s) / collège.	
		- Convention de partenariat entre le collège et les centres de formation (LP, CFA, MFR,).	
	<u>Durée totale :</u> de 6 semaines (de 5 jours) à 60 jours	Durée de l'alternance : métiers / formations.	
Volet évaluation du projet	Prise en compte de l'alternance pour la validation des compétences du socle. Suivi individualisé de chaque élève.	- Grille de référence nationale du socle. - Utilisation possible de GI- SOCLE	- Attestation de maîtrise des connaissances et des compétences du socle commun au palier 3.
pédagogique		33022	
Volet ressources du projet	volontaires.	- Nombre d'enseignants impliqués et autres personnels de l'équipe éducative (COP, CPE,).	
pédagogique	Un enseignant référent du dispositif par établissement.		
	Une sensibilisation de tous les acteurs de l'établissement (équipe pédagogique, éducative, COP, vie scolaire,).		

Moyens horaires :
Attribution des moyens en fonction du projet et dans la limite de l'enveloppe départementale.

Les moyens intègrent :

- l'accompagnement personnalisé, (entretien, préparation, suivi et exploitation des stages en entreprise et en centre de formation),
- les groupes de besoin, les horaires de vie sociale et professionnelle (VSP),
- une concertation entre les acteurs du dispositif.

- Nombre total d'heures consacrées au dispositif.
- Répartition des moyens